Aurelijus VERYGA, Président des Conservateurs et réformistes européens (ECR)
CHENU Gaston, BONGERS Samuel

Eurodéputé lituanien élu en 2024, je suis membre de *Lietuvos valstiečių ir žaliųjų sąjunga* et ai, en ce sens, rejoint le groupe parlementaire des Conservateurs et Réformistes Européens (ECR), où j'ai rapidement été élu Président à l'unanimité**. Psychiatre de formation, j'ai occupé le poste de Ministre de la Santé de Lituanie entre** 2016 et 2020. Le groupe ECR, représenté par 78 députés, constitue la 4e force politique du Parlement européen. J'ai donc l'honneur de porter à la **Conférence des présidents** la voix de l'euro-réalisme. J'ai l'ambition d'incarner le rôle de coordinateur entre les forces de centre-droit et de droite plus extrême de l'hémicycle. Je milite fermement pour une Union européenne compétitive, souveraine et coopérative, qui se concentre sur ses compétences à forte valeur ajoutée tout en garantissant le strict respect de l'autonomie de ses États membres. Enfin, mon identité lituanienne m'a forgé une conscience aiguë des vulnérabilités stratégiques nées de la dépendance aux hydrocarbures issus de régimes autoritaires. Fort de cette conviction, je défends une vision de la **souveraineté énergétique européenne** fondée sur la neutralité technologique, la diversification des approvisionnements, le renforcement des réseaux transfrontaliers et la protection rigoureuse de nos chaînes de valeur industrielles.

Un contexte sans précédent, une crise historique, et des décisions européennes clés

À la suite des accords de Paris de 2015, les signataires se sont engagés à contenir le réchauffement climatique sous la barre critique des 1,5 °C à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle[1]. L'**Europe de l'énergie se trouve désormais à un tournant historique**. Si le rapport 2025 sur l'état de l'Union de l'énergie souligne la progression des ressources renouvelables[2], l'accumulation des contraintes réglementaires (réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2040[3]), fait peser un **risque lourd sur notre compétitivité**. Face aux chocs géopolitiques exogènes, du conflit en Ukraine aux tensions majeures au Moyen-Orient, **l'autonomie et l'indépendance énergétiques** doivent redevenir la priorité absolue de l'agenda européen[4]. **Dans ce contexte, la révision de l'union de l'énergie matérialise de nombreux questionnements, tensions, et parfois certaines incohérences et injustices**. Je considère qu'il est plus que temps d'exiger d'accorder aux États membres la flexibilité nécessaire pour adapter leur trajectoire, dans le respect de **l'Article 194 du TFUE** qui garantit la souveraineté de chaque nation sur son mix énergétique[5]. La taxonomie européenne ne peut pas seulement fétichiser la décarbonation en oubliant les contribuables européens, qui sont d'abord ses citoyens : il est *impératif* d'appliquer **le principe de neutralité technologique et de simplifier la réglementation afin d'offrir aux Européens une énergie avant tout abordable et sûre, garantissant ainsi la résilience industrielle de notre continent.**

La Gouvernance de l'Union de l'énergie, ou un texte idéologiquement important pour ECR

En tant que **Président de la quatrième force politique du Parlement européen**, j'entends imposer mon groupe comme partenaire indispensable dans cette législature. Parlementaire, je tiens à pleinement faire peser ma voix et **refuse d'être relégué face au Conseil ou à la Commission européenne**. Mes priorités stratégiques sont claires : **sécurité et souveraineté énergétiques et industrielles, neutralité technologique et compétitivité économique**. En effet, comme souligné par le **rapport Draghi**, la combinaison d'une bureaucratie excessive, d'exigences d'investissement disproportionnées et de factures énergétiques élevées a sérieusement sapé la compétitivité de notre continent, contraignant de nombreuses entreprises à réduire leurs activités ou à

[1] NATIONS UNIES, 2015. *Accord de Paris. Article 2* [en ligne]. Paris, 12 décembre 2015
[2] EUROPEAN COMMISSION, 2025. State of the Energy Union Report 2025 [en ligne]. Bruxelles : Commission européenne, 6 novembre 2025. COM(2025)
[3] BWS/COMMISSION EUROPÉENNE, 2026. *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat (refonte), dit Règlement de l'énergie décarbonée, autonome et résiliente (EDAR)*
[4] OLARIU, Eugen, 2025. ECR Study: Securing Supply, Rethinking Energy in a Changing Europe. *The Conservative* [en ligne]. 31 décembre 2025.
[5] CELEX : 12016E194

se délocaliser[6]. La révision de la gouvernance représente une opportunité majeure pour **protéger nos contribuables, nos PME et nos industries, tout en réussissant la décarbonation.**

En premier lieu, la refonte du règlement relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie (Règlement EDAR, COM 2026) doit constituer un **vecteur de flexibilité et de souveraineté**. Conformément à **l'*Article 194 du TFUE***, la libre détermination du mix énergétique de chaque État membre est inviolable. Dès lors, les Plans Nationaux Intégrés Énergie-Climat **(PNEC) doivent demeurer des outils indicatifs et non contraignants**. Je suis opposé à tout droit de veto, de validation obligatoire, de plan d'actions imposés ou de sanctions financières de la Commission[7]. **Cette dernière ne doit se limiter qu'à un rôle de supervision et d'accompagnement, sans contrôle bureaucratique ni ingérences, de n'importe quelle nature**. En outre, le choix souverain de certains États membres de rejeter le nucléaire (comme l'Autriche) **ne doit pas entraver la liberté des pays qui comptent dessus** telles que la Lituanie, la Pologne, la République tchèque ou la France[8].

Comme douze États membres de l'Alliance du nucléaire l'ont réaffirmé ce 22 octobre : **la transition énergétique européenne ne pourra se réaliser sans l'atome**. Je suis convaincu que l'Union européenne doit *cesser* de pénaliser ou d'exclure des technologies bas-carbone hautement performantes au nom de postures idéologiques. Face à l'urgence climatique et à **l'impératif de prémunir nos économies contre les chocs géopolitiques exogènes**. L'énergie nucléaire s'impose comme un pilier d'indépendance et de souveraineté stratégique non négociable. **Sur le plan environnemental**, son empreinte carbone est minimale (12 g CO_2/kWh)[9]. **Sur le plan de la sécurité énergétique**, l'uranium exige un coût d'importation dérisoire (1 €/MWh contre 20 à 30 €/MWh pour les renouvelables)[10], et permet de constituer des inventaires européens représentant en moyenne environ trois ans de couverture des besoins des réacteurs en 2013[11]. Conformément à *l'**Article 5 du TUE*** et dans la droite ligne des conclusions du ***Rapport Draghi*** sur le décrochage économique de l'UE, j'exige un **choc de simplification administrative et la réalisation d'études d'impact concrètes avant toute proposition d'objectifs chiffrés contraignants**.

Enfin, j'encourage la **réindustrialisation urgente du continent européen** par l'investissement massif dans la fabrication et l'assemblage locaux des équipements solaires et éoliens. Aujourd'hui, l'expansion des énergies renouvelables s'accompagne d'une **dépendance géopolitique critique envers la Chine**, qui contrôle plus de 80 % de la chaîne de valeur du photovoltaïque et la quasi-totalité des terres rares nécessaires aux aimants d'éoliennes[12]. Parallèlement, nous devons **moderniser et interconnecter nos réseaux électriques** et gaziers transfrontaliers afin de garantir aux citoyens et aux entreprises un accès à une énergie diversifiée, abordable et sûre, **sans que cette coopération interétatique ne serve de prétexte à une centralisation bureaucratique à Bruxelles.**

Les applications possibles et nos recommandations

Mes positions sur la révision du Règlement EDAR sont claires et basées sur une **rhétorique pragmatique**. Ainsi, ECR formule des propositions d'amendements ciblées articulées autour de trois axes majeurs :

[6] DRAGHI, Mario. L'avenir de la compétitivité européenne. Partie A : Une stratégie de compétitivité pour l'Europe. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2024
[7] ECR GROUP, 2024. ECR Group Priorities 2024–2029 : bringing common sense back [en ligne]. Bruxelles : ECR Group, avril 2024
[8] BWS. Déclaration commune de la Belgique […] sur la révision du règlement Gouvernance, Aix-en-Provence, 22 octobre 2026
[9] BRUCKNER, T. et al. Energy Systems. In : IPCC. *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change*. Cambridge University Press, 2014, chap. 7.
[10] JANCOVICI, Jean-Marc. 50%, ou 50% ? *Responsabilité & Environnement*, 2019, n° 93, p. 87-[en ligne].
[11] EUROPEAN COMMISSION. *In-depth study of European Energy Security*. SWD(2014) 330 final/2. Brussels : European Commission, 16 June 2014. [en ligne]
[12] INTERNATIONAL ENERGY AGENCY (AIE). Rapport spécial sur les chaînes d'approvisionnement mondiales du photovoltaïque solaire, Éditions de l'OCDE, Paris, 2022. DOI 10.1787/9e8b0121-en

Neutralité technologique et pleine reconnaissance de l'énergie nucléaire. Je conteste d'abord la catégorisation du **nucléaire** comme simple "*énergie à faible intensité carbone*" dans ***l'article 2*** (alinéa 64) du Règlement et nous militons pour que cette énergie soit **comptabilisée comme une énergie décarbonée à part entière**. Dans cette même dynamique, je suis défavorable aux plafonds affichés dans ***l'article 5***. En effet, un grand nombre d'objectifs contraignant y sont présentés (notamment 42.5% d'énergie renouvelable d'ici à 2030 et 65% d'ici à 2040). Nous exigeons la **suppression ou le rehaussement à au moins 50 % du plafond arbitraire de 12 % bridant la contribution du nucléaire dans les bouquets nationaux**, garantissant ainsi une stricte neutralité technologique. Pour garantir cette indépendance, nous appelons à la modification de ***l'article 19*** afin d'y intégrer la constitution obligatoire de **réserves stratégiques de combustible nucléaire couvrant 3 à 5 ans d'exploitation**, s'appuyant sur les données historiques de la Commission démontrant la faisabilité d'une telle couverture sur le sol européen[13].

Souveraineté du mix national, flexibilité de crise et rejet des sanctions PNEC. Je considère que les États Membres devraient disposer d'une **marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux incertitudes géopolitiques**. Voilà pourquoi je m'oppose à l'aspect contraignant du premier alinéa de ***l'article 8***, qui limite la liberté des États membres dans la conduite de leur politique énergétique face aux chocs exogènes ou aux ruptures d'approvisionnement, raison pour laquelle nous voudrions renforcer par ailleurs *l'alinéa 8 de* ***l'article 16***, prévoyant une certaine marge de manœuvre vis-à-vis des objectifs généraux des PNEC, en cas de crises listées dans ce même article et alinéa. **Les objectifs européens de long terme peuvent être maintenus, mais leur mise en œuvre doit rester adaptable**. Dans le même souci de respect des choix, ECR possède certaines réserves à l'égard de ***l'article 27*** concernant les indicateurs de dépendance énergétique et les seuils de vigilances. Je crains que l'évaluation des dépendances énergétiques ne devienne **un moyen de favoriser certaines sources d'énergie au détriment d'autres** (comme le nucléaire par exemple). Nous demandons donc une **méthodologie transparente**, respectueuse de l'article 194 TFUE. Je m'oppose à toute sanction financière et ingérence de la Commission dans les politiques nationales. En ce sens, ***l'article 35*** instituant notamment un "*tableau de bord*" et des seuils de retard est intéressant en surface, mais **nous nous opposons à la mise en place de sanctions financières** compte tenu de la nature du retard. Je suis cependant favorable à la mise en place de simples recommandations. C'est aussi la lecture que j'ai de ***l'article 38***, dans la mesure où, en matière d'efficacité énergétique ou de part d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable, la Commission impose des dispositions coercitives : nous sommes **favorables à sa révision, en faveur de recommandations**. Pour terminer, les plans correctifs décrits dans ***l'article 39*** et les mécanismes de financement des énergies renouvelables de ***l'article 40*** ne sont pas satisfaisants : **un État membre ne devrait pas verser une contribution financière au mécanisme de financement des énergies renouvelables s'il n'a pas mis en œuvre des mesures en faveur de ces dernières**, ceci ajoute une charge taxonomique bien trop lourde et institue une ingérence disproportionnée de la Commission, dans **une logique de sanction financière punitive** pour garantir l'efficacité du mécanisme de financement.

Enfin, sur le **volet international et administratif**, nous appelons à introduire un paragraphe distinct à ***l'article 14*** afin de formaliser l'organisation par la Commission d'un **dialogue technique consultatif annuel réunissant les États membres et les pays tiers fournisseurs d'énergie de confiance** (à l'instar du Kazakhstan ou du Canada), pour anticiper les besoins, sécuriser les approvisionnements et adapter les investissements de long terme. Pour conclure, nous demandons l'amendement de ***l'article 33*** pour instaurer une **phase pilote préalable** avant tout déploiement obligatoire de la plateforme unique en ligne, garantissant la pleine **protection des données stratégiques** et du secret industriel de nos entreprises.

[13] EUROPEAN COMMISSION. *In-depth study of European Energy Security*. SWD(2014) 330 final/2. Brussels : European Commission, 16 June 2014. [en ligne